



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 20 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MICHEL s'est réuni à la Mairie - 6 Le Bourg 45340 SAINT-MICHEL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUELIN Benjamin, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/12/2023.

**Présents** : M. LEROY Paul, Adjoint, Mmes : BERTON Lucie, LEFEBVRE Annick, PERDEREAU Astrid, MM : GAUCHER Cyril, GAVALDA Alain, LACOMBE Pierre, QUELIN Benjamin, RENARD Nicolas, TUIZER Benjamin

Excusée: NIVOL Coralie

NIVOL Coralie à TUIZER Benjamin

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PITHIVIERS  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : LEROY Paul

**31\_2023 – AVIS CONSULTATION DES COLLECTIVITES SUR LE PERMIS CONSTRUIRE NANCRAY SUR RIMARDE**

**Le Maire expose les faits et le dossier sur l' Avis de consultation des collectivités territoriales et groupements intéressés sur le permis de construire n°PC 045 220 22 00002 - SAS NANCRAY à Nancray-sur-Rimarde.**

**Vu le dossier reçu en Mairie le 22 novembre 2023.**

**Vu la demande de la DDT de rendre un avis sous forme de délibération**

**Vu le cadre des dispositions de article L122-1V du code de l'environnement et de article R423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire.**

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré:**

**ADOpte favorablement l'Avis de consultation des collectivités territoriales et groupements intéressés sur le permis de construire n°PC 045 220 22 00002 - SAS NANCRAY à Nancray-sur-Rimarde**

**Pour extrait conforme Fait et délibéré à Saint-Michel, le 20-12-2023**

Le Maire

Benjamin QUELIN

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire

Paul Leroy